

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

N° M21- 0061090

139568

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 006073 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SOUAD BEKKALI

Date de naissance : 27/11/1959

Adresse : Résidence Achraf, immeuble HA, apt5, Ain

chok CASA, MAROC, 20470

Tél. : 06 62 33 76 14 Total des frais engagés : 1947,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

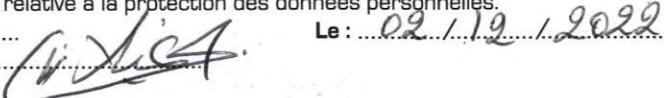
Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 02/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : 




**CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES
DE PRÉVOYANCE SOCIALE**

Gestionnaire de l'Assurance maladie Obligatoire

Recherche

PRODUCTEURS DE SOINS

ASSURÉS

EMPLOYEURS

CNOPS

Acceuil > Application > assure app

Menu ▾
Assure app
Rechercher

Meilleur
Remboursements
Prises en charge
Immatriculation

lock (/portailapps/www/index.php/assures/auth)
Information
EN COURS DE TRAITEMENT 1
PAYE
NON PAYE 1

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

● Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	30/10/2022	Virement	-	3 449,60	2 206,12	0,00	2 206,12
76160216	08/09/2022	Payé en : 52 jours	-	BEKKALI SOUAD	1 502,60	804,52	0,00	804,52
76239794	13/09/2022	Payé en : 47 jours	-	BEKKALI SOUAD	1 947,00	1 401,60	0,00	1 401,60
- 1	-	30/06/2022	Virement	-	2 469,70	1 081,41	0,00	1 081,41
74146797	10/05/2022	Payé en : 51 jours	-	BEKKALI SOUAD	2 469,70	1 081,41	0,00	1 081,41
- 1	-	18/02/2022	Virement	-	749,70	120,00	0,00	120,00

☆☆☆☆☆

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : [Télécharger](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr) (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>)

جد الوصفات التي تم تنفيذها و التجهيزات الطبية المعمدة Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

Actes Pa

Docteur BESRI Rabéa

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômée en Echographie
de la Faculté de Médecine de Paris
GYNÉCOLOGIE MÉDICALE
Médecine de Travail
Médecin Expert Assermentée
Auprès des Tribunaux

786, Bd El Qods - Mandarona - Aïn Chok
Casablanca - Tél : 05 22 50 11 82

Casablanca, le

31 AOUT 2022

الدكتورة بصري ربيعة

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى
خريجة كلية الطب بباريس
أمراض النساء
طب الشغل
طبية محلية لدى المحاكم

786, شارع القدس - منظرنا - عين الشق
الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 50 1182

الدار البيضاء في

BILAN BIOLOGIQUE

Nom /Prénom : N° B E K R A L I Age : 30 Ans. Sexe : ♂ ♀

Hématologie

- NFS
- Plaquettes
- VS
- CRP
- Hémoculture

Bilan Lipidique

- Cholestérol Total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Groupage Sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI
-

Glucose

- Glycémie à jeûn
- Hyperglycémie par VO
- Hémoglobine glyquée

Bilan Martial

- Fer Sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogéne
- INR

Sérologie et Immunologie

- VDRL - TPHA
- Hépatite B
 - Antigène Hbs
 - Anticorps Anti-Hbs
 - Anticorps Anti-Hbc
 - Anticorps Anti-Hbe
- Hépatite C
 - Anticorps Anti-HVC
- Sérologie Toxoplasmose
- Sérologie Rubéole
- B-HCG Plasmatique
- Facteur Rhumatoïde :
 - ((Latex, Waaler Rose))
- Anticorps anti-nucléaires
- Anticorps anti-DNA natif
- ASLO
- Dosage du Complément

Fonction Hépatique et Enzymologie

- Amylasémie
- Bilirubine libre et conjuguée
- Phosphatases Acidés
- Phosphatases Alcalines
- Lactate Déshydrogénase LDH
- Transaminases AST, ALT
- Gamma-GT
- 5'Nucléotidase
- CPK (Céatine phosphokinase)
- Troponine
- Electrophorèse des Protéines EPP
- BNP

Examen des Urines

- Protéinurie des 24h
- ECBU
- Antibiogramme

Autres :

TSH vs - Sérologie HP

Glucose

- Glycémie à jeûn
- Hyperglycémie par VO
- Hémoglobine glyquée

Ionogramme Sanguin

- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Ca⁺⁺
- Phosphor
- Mg⁺⁺
- Bicarbonates(HCO₃-)
- Urée
- Créatinine
- Acide Urique

Ionogramme Urinaire

- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Urée
- Créatinine

Exploration Prostate

- PSA

FACTURE N° : 1220012516

RABAT le 01-09-2022

Mme BEKKALI Souad

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0100	Acide urique	B30	B
0106	Cholestérol total	B30	B
0108	Cholestérol H D L	B50	B
0109	Cholestérol L D L	B50	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0154	Ferritine	B250	B
0163	TSH	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B
0370	CRP	B100	B
	Sérologie de l'Helicobacter Pylori (IgG)	B250	B

Total des B : 1520

TOTAL DOSSIER : 1697.00 DH


Laboratoire BIOCLINIC
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
64, Av. Omar Ibn Khattab (Angle Av. Atlas)
Agdal - Rabat
Tél/Fax : 05 37 68 25 25
Email : contact@bioclinic.ma

INPE : 103063012 N° ICE : 002259259000009 N° d'identification fiscale : 97061204

Laboratoire BIOCLINIC d'Analyses Médicales

64, Avenue Omar Ibn Khattab (Angle avenue Atlas) Agdal RABAT

Tel : 05 37 68 25 25 - Fax : 05 37 68 25 25 - Mail : contact@bioclinic.ma

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille six cent quatre-vingt-dix-sept dirhams .

Laboratoire BIOCLINIC
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
أجلجي - التحاليل الطبية
84. Av. Omar Ibn Khattab (Angle Av. Atlas)
Agdal 1 Rabat
Tel/Fax : 05 37 68 25 25
Email : contact@bioclinic.ma

INPE : 103063012 N° ICE : 002259259000009 N° d'identification fiscale : 97061204
Laboratoire BIOCLINIC d'Analyses Médicales
64, Avenue Omar Ibn Khattab (Angle avenue Atlas) Agdal RABAT
Tel : 05 37 68 25 25 - Fax : 05 37 68 25 25 - Mail : contact@bioclinic.ma